



Lancement de l'appel d'offre AO10 sur l'éolien en mer : les associations alertent sur le coût réel de l'éolien en mer

L'appel d'offres AO10 porte sur plusieurs gigawatts d'éolien en mer supplémentaires. Au-delà du débat sur le réalisme économique de l'éolien et du solaire, la question centrale est celle de leur coût complet pour la collectivité, de leur utilité dans un contexte de surproduction électrique et de leurs conséquences sur le système électrique français.

Coût complet de l'éolien en mer : 4 fois plus élevé que la cible de l'appel d'offres

Le réalisme économique impose de publier le coût complet de l'éolien en mer comme l'ont recommandé en avril 2026 Jean-Bernard Levy (Ancien Président d'EDF) et Thierry Tuot (Conseiller d'Etat), c'est-à-dire le coût payé par le consommateur, et celui payé par le contribuable. Cette recommandation avait déjà réuni la quasi-unanimité du Sénat en juillet 2025.

Le 11 avril 2026, 142 associations de 50 départements et le réseau Energies Terre & Mer ont transmis au Premier Ministre une évaluation fondée sur les données officielles de RTE, de la CRE et du Ministère de l'Ecologie et en phase avec le rapport de la Cour des comptes : **375€/MWh en 2025 et 428€/MWh en 2026. Une évaluation très éloignée du plafond des 100 €/MWh mis en avant dans l'appel d'offres.**

La France a-t-elle réellement besoin de nouvelles capacités de production électrique ?

La France dispose déjà d'une production électrique excédentaire de 20 à 25 % par rapport à sa consommation. En septembre 2024, Luc Rémont, alors président d'EDF, estimait qu'aucun besoin significatif de production supplémentaire n'existait avant 2045.

Depuis, la France est le champion du monde des prix négatifs ou proches de zéro. Cette situation entraîne une multiplication des effacements de production, des indemnités versées aux producteurs d'électricité intermittente et une baisse des revenus des moyens pilotables dont ceux d'EDF. Cette situation va mécaniquement s'aggraver puisque 55 GW de projets éoliens et solaires sont en cours d'instruction, alors que la consommation stagne notamment sous l'effet des mesures d'efficacité énergétique.

Les élus du littoral n'ont pas accès aux coûts complets de l'éolien en mer

Pour bien compter, il faut tout compter, et pour bien décider il faut bien compter, ce que rappelait récemment la Cour des Comptes. Ces principes ne peuvent être appliqués par les décideurs car ils ne connaissent pas ou veulent ignorer le coût complet de l'éolien en mer.

Il y a pourtant 16 types d'énergies renouvelables disponibles en France, moins coûteuses pour les finances publiques et pour le citoyen : pompes à chaleur, géothermie de surface, bioénergies, solaire thermique et photovoltaïque en grande toiture en autoconsommation collective. Mais ces énergies ne pèsent pas face aux lobbies ultrapuissants de l'éolien et du photovoltaïque au sol.

Les élus du littoral ne sont pas informés de l'impact de l'éolien en mer sur les moyens pilotables

L'augmentation de la production intermittente conduit à **réduire l'utilisation des moyens pilotables, notamment nucléaires et hydrauliques**. Construire des équipements qui ne peuvent fonctionner qu'une partie de leur potentiel économique renchérit mécaniquement le coût global de l'électricité et dégrade l'efficacité du système.

La France est de loin le premier contributeur à la stabilité électrique du réseau européen avec 30% des machines tournantes européennes (nucléaire et hydraulique). L'éolien et le photovoltaïque au sol sont les premiers contributeurs à l'instabilité de la tension et de la fréquence des réseaux européens : les Espagnols qui ont vécu un black-out ayant entraîné 150 décès le savent et les Allemands commencent à s'en inquiéter.

Faut-il laisser massacrer nos plus belles côtes par la finance et l'intérêt privé ?

Alors que nos voisins du Nord ont implanté les éoliennes à plus de 30 km des côtes et loin des zones densément peuplées, les ministres français successifs, ignorant les alertes des scientifiques des milieux naturels et maritimes, ont décidé de les implanter à moins de 15 km des côtes à Saint-Nazaire, à Fécamp, à Saint-Brieuc, à Yeu -Noirmoutier à la fois au cœur des grands sites classés de France et sur les zones les plus touristiques, sans la moindre considération pour notre patrimoine littoral.

Les élections de 2027 devront permettre aux citoyens de juger quinze années de politique énergétique. Les choix réalisés ont conduit à une hausse importante du coût complet de l'électricité, à une fragilisation des infrastructures nucléaire et hydraulique, à la déstabilisation du réseau électrique français, à la dégradation de notre patrimoine national et au gaspillage d'environ 300 milliards d'euros.

Aucun objectif industriel, aucun emploi ne justifie un tel gâchis énergétique, financier, sociétal et environnemental.

A propos de RETM

Le Réseau Énergies Terre & Mer rassemble une dizaine de milliers d'adhérents engagés depuis de nombreuses années pour la protection de l'environnement, la préservation des activités économiques de la terre et de la mer, et la protection du patrimoine, sur le littoral comme dans les territoires ruraux. Il porte également des propositions concrètes pour maîtriser le coût de l'électricité, renforcer la souveraineté énergétique et contribuer à la réindustrialisation de la France, avec un objectif de contenu 100 % européen.

A propos de Vent des maires

Vent des maires est un collectif d'élus locaux, principalement ruraux, mobilisés pour défendre le rôle des communes dans les décisions liées aux projets énergétiques. Il œuvre pour une meilleure prise en compte de la démocratie locale, de la concertation et des réalités territoriales. Le collectif porte une approche équilibrée et transparente de la transition énergétique, respectueuse des territoires, de leurs habitants et de leur cadre de vie.

Contacts presse

RETM – Réseau Énergies Terre & Mer - retm@retm.fr Tel :06 84 50 07 90

Vent des maires - contact@ventdesmaires.fr